

PROCEDURE D'ORIENTATION 3^{ème} - Vœux définitifs

2 étapes à faire avant le 27 mai 2024 (23h59)

ETAPE 1 : Cette étape va vous permettre de choisir une voie d'Orientation pour votre enfant en vue du conseil de classe du 3^e trimestre.

Vous allez devoir indiquer vos choix d'orientation, c'est-à-dire si vous souhaitez demander une seconde Générale et Technologique (2de GT) et/ou une seconde Professionnelle (2de Pro) et/ou une 1^{ère} année de CAP.

Avec un compte parent, vous vous connectez directement au service en ligne [EduConnect](https://educonnect.education.gouv.fr/) (<https://educonnect.education.gouv.fr/>) puis **Mes services**.

The screenshot shows the EduConnect website interface. At the top left is the logo of the Ministry of National Education and Youth. The main header reads 'EduConnect Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements'. Below this, there are two main sections. On the left, a box titled 'Le compte EduConnect peut donner accès :' lists three bullet points: 'aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;', 'à l'espace numérique de travail (ENT) ;', and 'au livret scolaire.' Below this is a warning box dated 9 avril 2024: 'Attention aux campagnes de mails et de SMS frauduleux ! Les SMS envoyés par EduConnect ne contiennent aucun lien. Vérifiez bien l'adresse du site avant de vous connecter https://educonnect.education.gouv.fr'. On the right, a section titled 'Je sélectionne mon profil' offers two options: 'Responsable d'élève' (represented by an icon of an adult and a child) and 'Élève' (represented by an icon of two children).

Le compte du représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève permet uniquement de lire ce que le représentant légal a complété.

The screenshot shows the 'Informations générales' section of the EduConnect website. The title is 'Informations générales'. Below it is a heading: 'Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...'. A note in a box states: 'Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.' Below this, it says: 'En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu **Mes services**.' A paragraph follows: 'Retrouvez sur le portail **Scolarité Services** toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.' Another paragraph says: 'Vous pouvez par exemple...'. There are two sub-sections: 'Dès l'école élémentaire :' with two bullet points: 'Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes' and 'Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)'; and 'A partir du collège :' with four bullet points: 'Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)', 'Faire une demande de bourse', 'Suivre la phase d'orientation en fin de 3e', and '...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant'. A final paragraph states: 'Progressivement, le portail **Scolarité Services** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.' At the bottom, it says: 'Vos services en ligne sont dans le menu **Mes services**.'

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Bourse de lycée

Orientation ← 1^{ère} étape

Affectation

Fiche de renseignements

Message de l'établissement

Ce nouveau service vous permet à tout moment de l'année scolaire de signaler d'éventuelles modifications de données administratives.

Tant que le représentant légal n'a pas accusé réception de l'avis du conseil de classe du 2e trimestre, l'écran correspondant s'affiche à la connexion avant toute possibilité de saisie des choix définitifs.

Mes services

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Actualités

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Après la validation de l'accusé de réception, la saisie des choix définitifs peut commencer.

Mes services Mes enfants

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Actualités

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
---	---	---	---

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je formule les choix définitifs d'orientation

Mes services 👤

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
 Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
 Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

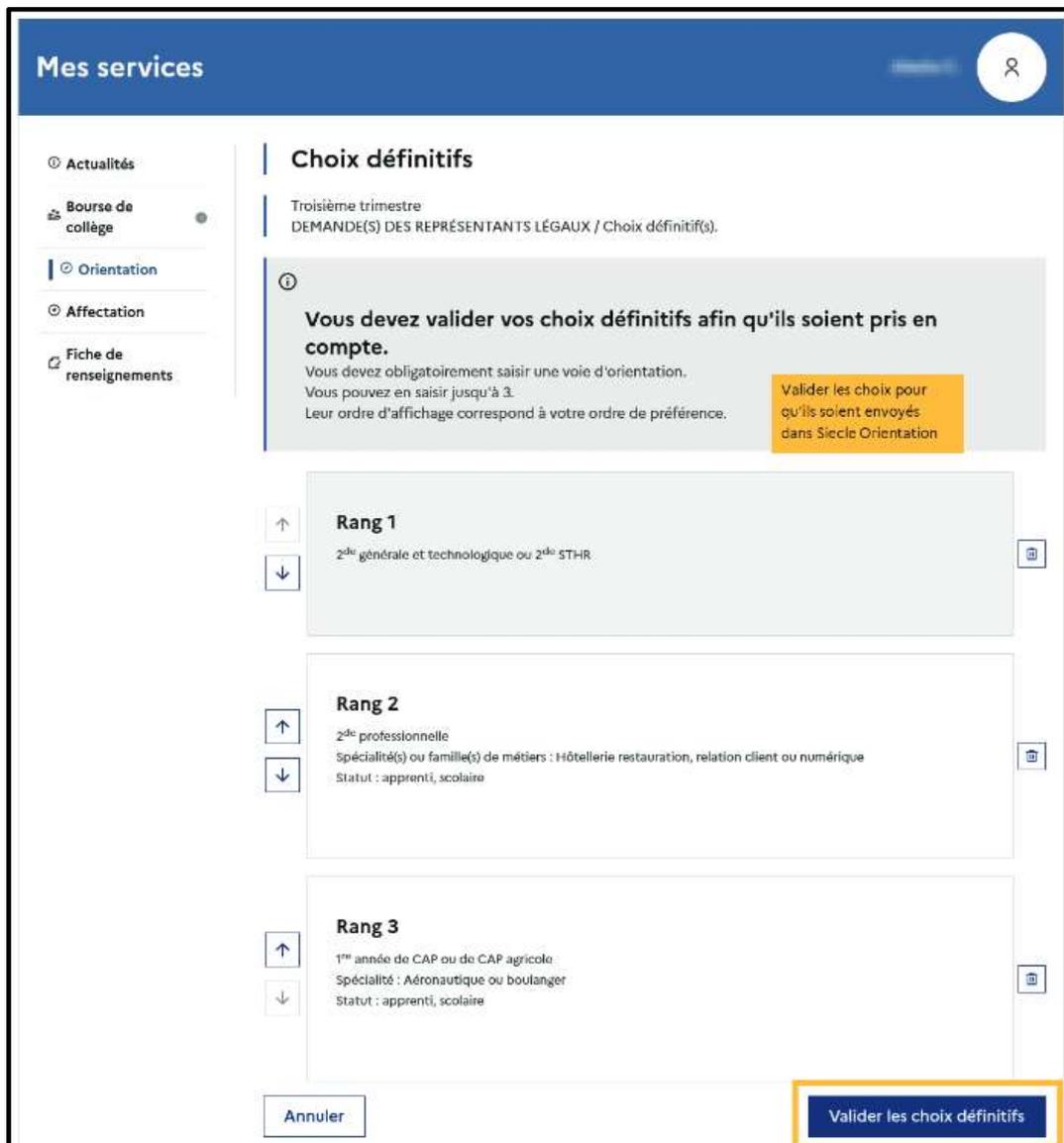
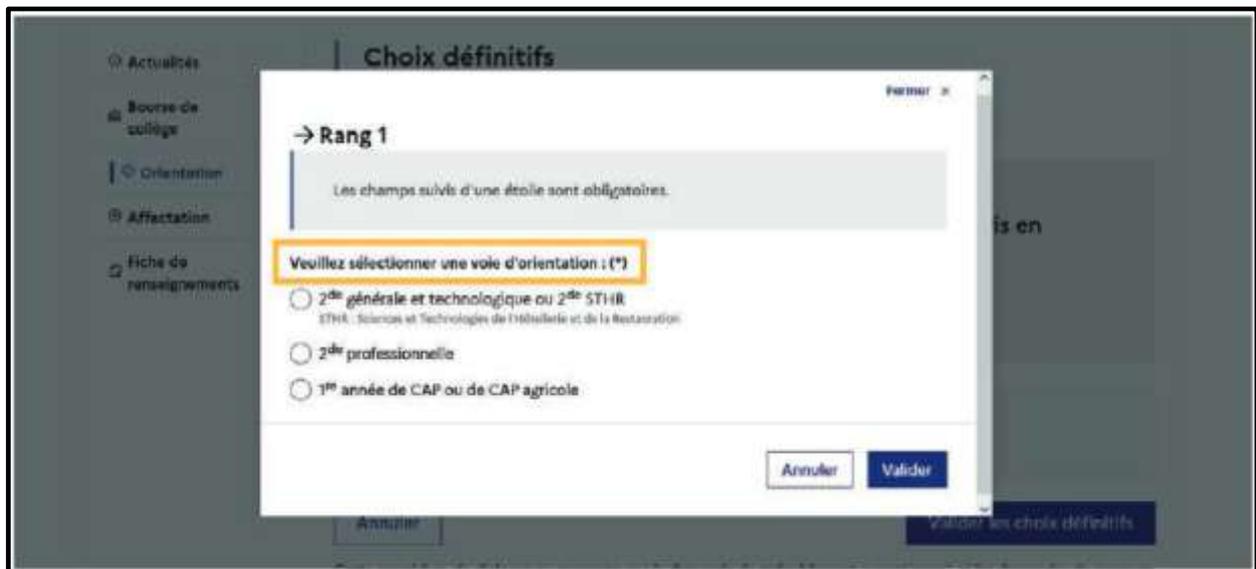
+ Ajouter un choix définitif

Annuler **Valider les choix définitifs**

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Le bouton **+ Ajouter un choix définitif** ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (le 27 mai à 23h59).



Remarques :

- Un courriel avec le récapitulatif des choix définitifs est transmis à chaque représentant légal.
- Même si vous souhaitez demander une seconde Générale et Technologie (2de GT), dans plusieurs lycées, ne faites qu'un seul choix.
- Même si vous demandez plusieurs secondes professionnelles différentes (famille de métiers) (de même pour les CAP), ne faites qu'un seul choix « 2de Pro » (ou 1ère CAP).
- 3 choix au maximum pour cette 1ère étape.

L'un ou l'autre des
représentants légaux peut
répondre aux propositions
du conseil de classe

Mes services



Actualités

Bourse de
lycée

Orientation

Fiche de
renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

ETAPE 2 : Au cours de la même période, vous devez choisir la **formation précise et l'établissement** dans lequel votre enfant suivra sa scolarité à la rentrée prochaine. Cela s'appelle des « **vœux d'affectation** ».

1. Toujours dans « **Mes services** », choisir « **AFFECTATION** » parmi les services proposés à gauche de l'écran.



- 10 vœux pour une académie
- 5 vœux dans d'autres académies

Dans l'académie de Reims, vous pouvez choisir des formations :

- en lycée public
- en lycée public agricole
- en lycée privé agricole*
- en MFR* (Maisons Rurales et Familiales)



*Si vous souhaitez demander un établissement agricole privé, un contact préalable avec la direction de l'établissement est **INDISPENSABLE**.



Vous pouvez également sélectionner des formations :

- En lycée privé non agricole
- En apprentissage

Dans ces deux cas, cette information sera transmise au collège d'origine.

MAIS :

- Une entrée en établissement privé non agricole est à demander directement à l'établissement envisagé.
- Une entrée en apprentissage nécessite de trouver un employeur. Il revient à l'élève et à sa famille de faire les démarches nécessaires.

Dans tous les cas, pour entrer dans un établissement privé, il est nécessaire de contacter l'établissement.



Vigilance pour la voie professionnelle

- Les bacs professionnels ont souvent une seconde professionnelle commune à une même « Famille de métiers ».
- Dans ce cas, l'intitulé de la seconde professionnelle n'est pas le même que celui du ou des bac(s) professionnel(s) auxquels elle prépare.
- Exemple : pour le bac pro Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (MELEC) il faut postuler en seconde pro «Métiers du numérique et de la transition énergétique».

2. Vous pouvez maintenant rechercher une formation, un établissement, ...

Le téléservice permet une recherche par mots clés sur deux champs :

- **Quoi ?** Invitant à renseigner le nom d'une formation, d'un établissement.
- **Où ?** Invitant à renseigner une ville, un département.

La recherche peut ne contenir qu'une partie du nom de la formation visée.

The screenshot shows the 'CHOISIR SON AFFECTATION' website interface. At the top, it says 'DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E'. Below this is a 'CALENDRIER 2024' section with three main boxes: 'CONSULTATION' (04 AVRIL À 14:00 AU 06 MAI À 13:59), 'DEMANDES' (06 MAI À 14:00 AU 27 MAI À 23:59), and 'TRAITEMENT' (28 MAI À 00:00 AU 26 JUIN À 14:29). The 'DEMANDES' box is highlighted with a red border. Below the calendar, there is a 'RÉSULTAT' section starting from 26 JUIN À 14:30. A 'MENU' button is visible in the bottom left corner.

The screenshot shows the search process on the 'CHOISIR SON AFFECTATION' website. The title is 'Comment saisir vos demandes ?'. The search interface is annotated with numbered steps: 1. 'QUOI' (formation, diplôme, lieu de formation) is circled in red. 2. 'OÙ' (ville ou établissement) is circled in red. 3. 'RECHERCHER' is circled in red. 4. 'Ajouter à vos demandes' is circled in red. 5. The 'Liste de vos demandes' icon is circled in red. The search results on the left show a list of formations, including 'bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés' and 'CAP Maçon'. The detailed view on the right shows the 'DAC PRO MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS' with a 'FICHE ÉTABLISSEMENT' and 'FICHE FORMATION' button.

L'offre correspondant au résultat de la recherche est présentée sous forme de liste (à gauche), la fiche formation est présentée à droite.

En cliquant sur « filtres avancés », il est possible d'affiner sa recherche.

3. Après la recherche, pour saisir la demande d'un établissement, il suffit de cliquer sur « **Ajouter à mes demandes** ». Voir exemple ci-dessous.

BAC PRO MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS
Secteur public, Statut scolaire
Lycée des métiers de la gestion d'énergie et des process Jean Prouvé, Nancy
54 - NANCY

Ajouter à mes demandes

FICHE ÉTABLISSEMENT
FICHE FORMATION

[Consultez le devenir des jeunes à l'issue de la formation](#)

Lorsqu'une demande est ajoutée, un nouvel icône cliquable apparaît « **Voir et valider les demandes** ». Elle permet d'accéder à sa sélection pour l'ordonner et la valider.



4. Vous pouvez ensuite faire **une autre demande** : autre Lycée Général et Technologique OU autre Lycée Professionnel en faisant une nouvelle recherche.
5. Pour visualiser tous vos vœux, cliquez sur « **Voir et valider les demandes** ». Vos vœux apparaissent alors dans l'ordre dans lequel vous avez cherché : (Rang 1, Rang 2...).

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^È

LES DEMANDES DE **AMBRE** [Retour à la page des offres](#)

RANG	CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	Actions
RANG 1	histoire des arts Lycée Grandmont 37 - TOURS	↑ ↓ 🗑️
RANG 2	histoire des arts Lycée Henri Poincaré 54 - NANCY	↑ ↓ 🗑️
RANG 3	histoire des arts Lycée Fulbert 28 - CHARTRES	↑ ↓ 🗑️

[Ajouter d'autres demandes](#)

Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.

VALIDER LES DEMANDES

6. Vous pouvez alors changer l'ordre des vœux en utilisant les **flèches**.
Ou enlever un vœu avec l'icône « **poubelle** ».
L'ordre des demandes est important.
7. Dernière étape : « **VALIDER LES DEMANDES** ».
Vous avez jusqu'au 27 mai 2024 (23h59) pour pouvoir modifier vos demandes (choix et ordre).
8. Vous pouvez alors « **TELECHARGER LE RECAPITULATIF** » des demandes au format PDF.

Les résultats de l'affectation sont consultables à partir du 26 juin 2024 (14h30) sur le service en ligne Affectation.